

**FEDERATION SPORTIVE  
DE LA POLICE FRANCAISE**

*CHAMPIONNAT  
NATIONNAL  
DE TENNIS INDIVIDUEL*

Mise à jour :  
Assemblée Générale du 22 mars 2007

FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANCAISE  
75, RUE DENIS PAPIN 93500 PANTIN  
TEL : 01.57.14.21.36 FAX : 01.41.71.16.40  
E-mail : [sport.fspf@interieur.gouv.fr](mailto:sport.fspf@interieur.gouv.fr)

# CHAMPIONNAT NATIONAL DE TENNIS INDIVIDUEL

## I - LA COMPETITION

### a) L'épreuve

Elle se déroule selon les règlements de la Fédération Française de Tennis (F.F.T.).

### b) Catégories

#### 1 - MASCULINES

Peuvent participer à ce championnat tous les joueurs dont le classement F.F.T. de l'année en cours est supérieur ou égal à 15/2.

Si dans une ligue, aucun joueur ne correspond à ce critère, ce sera le joueur désigné par elle comme le plus fort qui participera à cette épreuve.

#### 2 - FEMININES

Toutes les joueuses dont le classement F.F.T. de l'année en cours est supérieur ou égal à 30/2.

Si dans une ligue, aucune joueuse ne correspond à ce critère, ce sera la joueuse désignée par elle comme la plus forte qui participera à cette épreuve.

## II - PARTICIPATION PAR LIGUE

Chaque ligue peut engager :

- un C.T.L.
- 4 compétiteurs
- 1 compétitrice.

L'ensemble des participants pourra aller jusqu'à concurrence de 78 licenciés pour l'ensemble des délégations.

## III - L'ORGANISATION

Modalités du séjour :

- Après-midi 1ère journée	= arrivée des délégations et début de la compétition
- 2ème et 3ème journée	= compétition
- Matin 4ème journée	= départ des délégations.

## IV - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

A l'issue des épreuves, il est procédé aux classements suivants :

- Classement individuel masculin
- Classement individuel féminin